

COMMUNIQUÉ
27 mai 2014

VOTE DE LA LOI VIEILLISSEMENT :
L'AD-PA RESTE PARTICULIÈREMENT VIGILANTE

Le Figaro de ce 26 mai indiquait que le vote du projet de loi vieillissement risquait d'être repoussé fin 2014 ou début 2015.

Depuis 2013, les retraités, soit 20% de la population, paient la CASA (Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie) afin d'améliorer l'accompagnement des personnes âgées les plus fragilisées.

L'AD-PA reste particulièrement vigilante quant à toute tentative de détournements des crédits de cette Contribution en 2015 tel que ce fut le cas en 2013 et 2014.

Si l'État, une fois encore, ne tenait pas son engagement, il porterait une lourde responsabilité en accroissant encore plus la méfiance des Français vis-à-vis de l'impôt et plus généralement de la parole politique.

Détourner à nouveau la CASA à d'autres fins serait, au-delà d'une faute économique, une faute éthique majeure des Pouvoirs Publics à l'encontre des Français.

Si la loi vieillissement n'entre pas en application d'ici fin 2014, l'AD-PA demande que la CASA soit allouée dès le 1^{er} janvier 2015 à l'aide aux personnes âgées à raison de 100 millions pour les personnes à domicile, 100 millions pour les personnes en établissement et 15 millions pour les actions de coordinations.

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tel : 01 55 12 17 29



Retrouvez l'AD-PA sur Twitter : @AssociationADPA

FACEBOOK : <https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>

BLOG : <http://ad-pa.blogspot.fr/>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées